

PROJET ÉVALUATION

Pour les enseignements du cycle terminal

Septembre 2021

Dans le cadre de la réforme du Baccalauréat et de la mise en place du contrôle continu, le Lycée Français Saint Louis définit dans ce document un projet d'évaluation conformément aux directives et modalités énoncées dans le :

- [Le décret n° 2021-983 du 27 juillet 2021](#) modifiant les dispositions du code de l'éducation relatives au baccalauréat général et au baccalauréat technologique.
- [L'arrêté du 27 juillet 2021](#) portant sur les adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022.
- [La note de service au BO du 29 juillet 2021](#) sur les modalités d'évaluation des candidats au baccalauréat, à compter de la session 2022 de l'examen.
- [Le guide de l'évaluation de l'Inspection générale publié le 10 septembre](#) détaillant par disciplines sur 94 pages les consignes de l'inspection.

Objectifs du Projet d'Évaluation

Le projet d'évaluation est un document destiné à la communauté éducative définissant les principes communs de l'évaluation des élèves du cycle terminal afin de garantir l'égalité entre candidats, tout en conservant les marges d'autonomie indispensables pour respecter la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves.

Dans le cadre de la réforme du Baccalauréat, les notes retenues dans les enseignements obligatoires ne donnant pas lieu à une épreuve terminale constituent les moyennes annuelles du candidat et rassemblent ainsi l'ensemble des résultats chiffrés obtenus par l'élève au fil de son parcours scolaire pendant les deux années du cycle terminal dans les enseignements concernés. Compte tenu de la valeur certificative ainsi conférée à ces moyennes, les équipes pédagogiques se sont concertées, avec l'appui des inspecteurs pédagogiques et des guides d'évaluation proposés par l'inspection afin de construire un cadre propre au LFSL explicité dans ce projet d'évaluation.

Ce projet d'évaluation a été validé par le conseil pédagogique du 28 Septembre 2021 et présenté au Conseil d'Établissement du 19 Octobre 2021. Il est ensuite porté à la connaissance des élèves et des parents d'élèves afin que l'ensemble de la communauté éducative puisse se l'approprier. Cette formalisation permet ainsi aux professeurs de disposer d'un document de référence dans le cadre de leurs échanges avec les familles, sur les questions liées à l'évaluation.

Les différents types d'évaluation

Ce projet d'évaluation présente les différents types d'évaluation mis en place au LFSL en rappelant leurs objectifs, leurs modalités et leurs critères.

Évaluation Diagnostique

Définition : L'évaluation diagnostique est utilisée pour connaître le niveau de maîtrise des connaissances, compétences et capacités des élèves.

Temporalité : Elle peut avoir lieu en début d'année, au début d'un chapitre, d'une nouvelle notion abordée ou lorsque l'enseignant le juge opportun.

Objectif : L'enseignant évalue les prérequis afin de savoir où l'élève se situe vis-à-vis de la nouvelle séquence d'apprentissage qui débute.

Modalités : L'évaluation peut se faire à l'oral, sous forme de QCM ou via une auto-évaluation (l'élève fait les exercices puis dispose ensuite des corrigés pour s'auto-évaluer). L'élève n'est pas toujours conscient qu'il s'agit d'une évaluation diagnostique.

Notation : L'évaluation diagnostique n'est pas systématique et ne fait pas l'objet d'une note.

Évaluation Formative

Définition : L'évaluation formative permet à l'élève de se situer dans l'acquisition des connaissances et des compétences et de s'enrichir du retour de l'enseignant afin de progresser.

Temporalité : L'évaluation formative se déroule en milieu de séquence afin que l'élève sache où il se situe par rapport aux attendus.

Objectif : C'est une évaluation formative et formatrice qui prépare l'élève à l'évaluation sommative.

Modalités : Cela peut avoir lieu à la maison ou en classe. Il peut s'agir d'une très courte évaluation concernant l'application immédiate d'un cours ou d'une évaluation qui pourra être revue et améliorée au fur et à mesure des remarques de l'enseignant. En fonction de la compétence évaluée, l'élève peut avoir accès au cours ou au livre, l'objectif étant de l'accompagner dans l'acquisition de la compétence.

Notation : L'évaluation formative peut donner lieu à une note mais ce n'est pas toujours le cas. Son poids dans le calcul de la moyenne sera moins important que celui de l'évaluation sommative.

Évaluation Sommative

Définition : L'évaluation sommative atteste d'un niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves.

Temporalité : Elle se déroule généralement en fin de séquence ou de chapitre.

Objectif : L'évaluation sommative vérifie l'acquisition des compétences attendues.

Modalités : Elle a toujours lieu en classe. Elle peut prendre la forme d'un devoir écrit (dans la majorité des cas d'une durée minimum d'une heure) ou oral. Il peut s'agir d'un devoir type bac (issu ou non de la Banque Nationale des Sujets).

Notation : L'évaluation sommative est toujours notée, le coefficient dans le calcul de la moyenne peut être différent en fonction des modalités choisies.

Les principes de l'harmonisation

L'harmonisation des pratiques d'évaluation s'appuie sur les instructions et guides d'évaluation produits par les corps d'inspection, les programmes officiels, la définition des épreuves du baccalauréat, et les grilles d'évaluation. Ils sont également le fruit de réunions de travail avec les équipes pédagogiques qui se sont tenues à la rentrée 2021.

Egalité de traitement des élèves

Les notes retenues doivent correspondre à des travaux donnés à tous les élèves d'un même groupe et validant les mêmes attentes.

Objectifs de formation

Les attendus de fin de cycle ou d'année sont les références principales qui structurent l'évaluation des élèves.

Élaboration des moyennes

- L'établissement des moyennes trimestrielles doit faire l'objet d'une procédure suffisamment simple et facilement compréhensible.
- La moyenne trimestrielle est constituée des notes obtenues lors du trimestre affectées d'un coefficient. L'évaluation sommative a généralement un coefficient plus élevé que l'évaluation formative.
- Les moyennes annuelles résultent de la moyenne arithmétique des moyennes trimestrielles validées lors de chaque conseil de classe de chaque année du cycle terminal.
- L'enseignant informe les élèves, de préférence en début de chapitre ou de séquence, sur les attendus et les critères d'évaluation.
- Le choix des évaluations prises en compte revient à l'enseignant.

La moyenne doit, pour être représentative, être construite à partir d'une pluralité de notes, voici ci-dessous un tableau précisant pour chaque discipline le nombre minimum et le type d'évaluations comprises dans les moyennes trimestrielles.

Enseignements du tronc commun (1^{ère} et/ou Terminale)

Discipline	Nbre évaluations sommatives minimum / Trimestre*	Exemples d'évaluations formatives et sommatives**
Français (1 ^{ère}) ***	3 écrits 1 oral	Entraînement à la dissertation, au commentaire de texte et aux exercices de l'épreuve orale. Bac Blanc écrit au Trim. 2 / Bac Blanc oral au Trim. 3
Philosophie (Terminale) ***	2	Fiche de lecture, interrogation orale en classe, interrogation écrite de cours, plans détaillés/recherches d'arguments en faveur d'une thèse, analyses de notions Epreuves types bac : Dissertation, commentaire de texte
Histoire-Géographie	3	Question problématisée Étude de document(s) Tâche cartographique 3 Devoirs de 2h dans l'année (issus de la BNS****)
Éducation Morale & Civique	1	Une production
Enseignement Scientifique	2	Devoirs surveillés (issus ou inspirés de la BNS)
Anglais LVA/LVB	3	Expression écrite, compréhension écrite, compréhension orale, expression orale (individuelle ou en interaction)
Allemand LVB/LVC	3	Expression écrite, compréhension écrite, compréhension orale, expression orale (individuelle ou en interaction) Contrôle de connaissance en langue
Suédois LVA/LVB/LVC	3	Expression écrite, compréhension écrite, compréhension orale, expression orale (individuelle ou en interaction) En Terminale pour le Svenska 123 : Préparation à Nationella Provet formatives et sommatives + Nationella provet.
Espagnol LVB/LVC	3	Expression écrite, compréhension écrite, compréhension orale, expression orale (individuelle ou en interaction) Interaction écrite et orale. Travail d'auto-évaluation constant par une réécriture individuelle ou collective / Oral avec auto-enregistrement. Développement des connaissances culturelles.
EPS ***	3	Entre 3 et 6 évaluations (sommative, formative) selon l'activité. 1 évaluation avec coefficient supérieur. Contrôle en Cours de Formation (CCF) en Terminale : 3 épreuves sur 3 activités.

Enseignements de spécialités (1^{ère} & Terminale***)

Discipline	Nbre évaluations sommatives minimum / Trimestre *	Exemples d'évaluations formatives et sommatives**
Mathématiques	3	Devoirs surveillés, Devoirs maisons, Travaux de groupe, Oral (exposé)
Littérature Langues Culture Étrangère (LLCE)	3	Expression écrite, compréhension écrite, compréhension orale, expression orale (individuelle ou en interaction) Devoirs type bac (issu ou non de la BNS)
Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)	2	Évaluation de connaissances (écrites et/ou orales). Devoirs type bac (issus ou inspirés de la BNS). Activités pratiques évaluées en fonction des chapitres et des effectifs
Physique-Chimie	2	Évaluations à la maison (formative) Évaluations sommatives (issues ou inspirées de la BNS). Activités pratiques évaluées en fonction des chapitres et des effectifs
Histoire-Géographie Géopolitique Sciences politiques (HGGSP)	3	Devoirs type bac : Dissertations, Étude critique de document(s), Production orale, Dossier documentaire
Humanités Littérature et Philosophie (HLP)	3 écrits 1 oral	Entraînement au sujet de réflexion et au sujet d'interprétation
Sciences économiques et sociales (SES)	3	Devoirs type bac (Épreuve composée, dissertation), Évaluation de connaissances, Évaluation orales (de connaissance, exposés individuels ou en groupe...), devoirs maison.

* Sauf imprévu majeur (ex : passage à l'enseignement à distance, absence prolongée d'un enseignant...)

** Liste non exhaustive

*** Les disciplines donnant lieu à des épreuves terminales ne sont pas concernées par le contrôle continu : Français, Philosophie, EPS (Contrôle en cours de formation), Enseignements de spécialité en Terminale

**** Banque Nationale des Sujets

Conformément à l'arrêté du 27 juillet 2021, une harmonisation à l'échelle de la zone à laquelle est rattachée l'établissement sera organisée, à la fin de chaque année scolaire du cycle terminal, pour identifier des discordances manifestes. Cette commission d'harmonisation, qui ne porte que sur les notes de contrôle continu prises en compte pour le baccalauréat peut conduire à ce que la note portée dans le bulletin ne soit pas la note finale comptabilisée dans le cadre du baccalauréat.

Assiduité et traitement des fraudes

Absentéisme

Pour avoir du sens et être réellement représentative du niveau d'un élève, une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes. Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'éducation, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. À ce titre, les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées.

Un suivi attentif de l'assiduité des élèves est mis en place au LFSL afin d'anticiper les difficultés éventuelles de constitution de moyennes. Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation formative et sommative est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation peut être spécifiquement organisée à son intention.

À chaque trimestre, le conseil de classe jugera si la moyenne de l'élève est suffisamment représentative pour être retenue pour le baccalauréat.

Afin d'avoir une visibilité sur les absences aux évaluations, une mention sera portée sur le bulletin afin d'effectuer un suivi de l'assiduité aux évaluations sur l'année scolaire.

Lors d'un cumul d'absences trop important, la mention « *les absences répétées n'ont pas permis d'évaluer l'élève* » se substituera à l'appréciation du professeur sur le bulletin ainsi que sur le livret scolaire.

Le bulletin et le livret scolaire sont en première et Terminale, un passeport pour la sélection dans l'enseignement supérieur. Ils doivent refléter au mieux les réalités de l'élève et prendre en compte sont « savoir-être » face à son devoir d'assiduité.

Évaluation ponctuelle

Lorsqu'un élève ne dispose pas d'une moyenne annuelle pour un ou plusieurs enseignements, une évaluation ponctuelle est organisée par le chef d'établissement dans l'enseignement correspondant, à titre d'évaluation de remplacement.

Si la moyenne manquante est celle de l'année de première, cette évaluation ponctuelle est organisée au cours du premier trimestre de l'année de terminale et porte sur le programme de la classe de première.

Si la moyenne manquante est celle de l'année de terminale, l'évaluation ponctuelle est organisée avant la fin de l'année de terminale et porte sur le programme de terminale. La note obtenue par l'élève à cette évaluation ponctuelle de remplacement est retenue en lieu et place de la moyenne manquante.

Dans le cas d'une absence dûment justifiée à cette évaluation ponctuelle, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'absence n'est pas dûment justifiée, la note zéro est attribuée pour cet enseignement.

Fraude & tentative de fraude

Les devoirs surveillés doivent permettre aux élèves d'être évalués en toute équité, dans les mêmes conditions que les examens officiels. Tricher lors d'un devoir surveillé ou non constitue une fraude, il peut s'agir par exemple de l'un des comportements suivants :

- Se faire remplacer par une autre personne lors d'une épreuve
- Utiliser un appareil permettant d'échanger ou de consulter des informations
- Utiliser un appareil permettant l'écoute de fichiers audio
- Communiquer avec d'autres candidats pendant l'épreuve
- Utiliser une calculatrice sans que cette utilisation soit demandée par le professeur
- Utiliser du papier ou des documents autres que ceux fournis
- Commettre un plagiat
- Le non-respect des consignes données par l'enseignant ou le surveillant en début de devoir

Afin de garantir l'équité de chacun, le protocole ci-dessous est mis en place pour chaque évaluation :

- Les téléphones portables et les montres connectées doivent être éteints et rangés dans les sacs en début de devoir, l'élève les ayant sur lui est suspecté de fraude
- Les trousseaux doivent être déposés à l'intérieur des sacs
- Les sacs sont stockés sous le tableau (ou dans les vestiaires dans le cadre de l'EPS)
- Les élèves ne conservent sur leur table que les stylos et le matériel exigé par le professeur pour la réalisation du devoir.

En cas de flagrant délit de fraude ou de tentative de fraude, le surveillant ou l'enseignant prend toutes les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude. Il saisit les pièces ou matériels permettant d'établir la réalité des faits, dresse un rapport contresigné par le ou les auteurs de la fraude. En cas de refus de contresigner, mention est portée au rapport.

Tout manquement à ces consignes sera considéré comme une fraude ou une tentative de fraude et sera sanctionné après concertation avec l'équipe pédagogique et la direction. En fonction de la nature de la fraude et du degré de suspicion, les sanctions pourront aller du travail à refaire, à l'avertissement écrit, jusqu'à l'attribution de la note zéro pour le devoir concerné, intervenant dans la moyenne trimestrielle de l'élève.

RAPPEL : Une fraude lors d'un examen officiel peut être sanctionnée d'une interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat ou d'un diplôme post-baccalauréat et ceci, pour une durée de cinq ans.